



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Bureau de la réglementation et des élections

1, Place Saint-Etienne - 31038 Toulouse Cedex 9

1ère DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI
(Art. L.3120-2-2 du Code des Transports [CT])

➡ À DÉPOSER À LA PRÉFECTURE DU LIEU D'OBTENTION DE L'EXAMEN

Nom de famille : _____ Prénom(s) : _____

Nom d'usage : _____ N° de tél. (fixe et/ou portable): _____

Adresse électronique (à renseigner obligatoirement): _____

Date de naissance : _____ Nationalité: _____

Lieu de Naissance
(préciser département ou pays si étranger): _____ (_____)

Adresse complète: _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Fait à _____ le _____ Signature : _____

POUR LES RESSORTISSANTS ETRANGERS:

- Hors U.E : titre de séjour ou U.E. carte nationale d'identité ou passeport:

N° :

Date de délivrance :

Validité:

MODALITÉS DE DÉPÔT DU DOSSIER (Cf. liste des pièces à fournir page 2)

- Par courrier à l'adresse figurant en haut de ce formulaire.

- Au guichet situé 1 Rue Sainte Anne, 1er étage, ouvert au public le mercredi et le vendredi de 8h45 à 11h45.



Après validation du dossier par la préfecture, les modalités de paiement de votre carte vous seront précisées par l'imprimerie nationale à l'adresse électronique que vous avez renseignée.

Elle vous adressera directement le titre sécurisé.



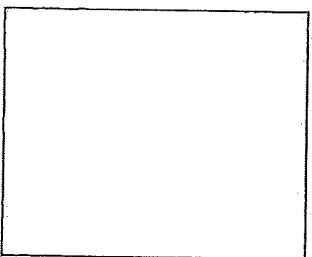
➡ TSVP

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

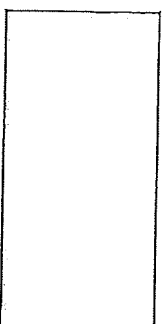
- 1°) Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé (Cf. page1).
- 2°) Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport, titre de séjour pour les étrangers **avec adresse mise à jour sur le titre de séjour**).
- 3°) Copie recto-verso du permis de conduire de catégorie B établi en France, non affecté du délai probatoire prévu à l'article R 223-1 du code de la route (Art. R3120-6 /7 - C.T.)
- 4°) Une photographie d'identité récente (format carte nationale d'identité).
- 5°) Copie de l'attestation délivrée par le préfet après vérification médicale par un médecin agréé de l'aptitude physique (appelée aussi carte blanche dans notre département) conformément aux articles R. 221-10 et R.221-11 du code de la route. Ce document est à faire établir :
 - soit par courrier, suivre la procédure décrite sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante:
<http://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Professions-reglementees/Attestation-d-aptitude-physique>
 - soit au guichet du service des permis de conduire/ suspensions annulations - visites médicales (situé 1 Rue Sainte Anne, rez-de-chaussée, ouvert au public le mercredi et le vendredi de 8h45 à 11h45).
- 6°) Copie d'une attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 délivrée depuis moins de deux ans (Art. R3121-17 du C.T.)
- 7°) Copie d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone,... Si hébergé copie pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant).
- 8°) Le formulaire joint en annexe (Cf. page 3) concernant le recueil de votre signature (**Apposer votre signature au stylo noir à l'intérieur du cadre réservé à cet effet - Ne pas coller la photographie**).
- 9°) Justifier de la réussite à l'examen de Taxi: joindre l'attestation de réussite délivrée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (et non pas la liste des lauréats). (Art. L3120-2-1, L.3120-2-2 - R3120-7 du C.T.).

Formulaire de récupération de signature

Nom et prénom du chauffeur :



▲
Ne pas coller votre
photo d'identité.
Le service s'en chargera.



▲
Apposez votre signature
à l'aide d'un stylo à bille (encre noire)
au milieu du cadre noir,
sans dépasser les limites du cadre.